

## RÈGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE **AUTUMNPYRFER** SUR INSTAGRAM ORGANISÉ PAR LE PROJET PYRFER

### **ORGANISATION :**

L'organisateur de ce concours est le bureau PYRFER situé dans la ville de CampdevànoI dans la région du Ripollès. Le but de ce concours est de promouvoir les cinq districts frontaliers (Lleida, Gérone, Barcelone, Pyrénées-Orientales et l'Ariège) à travers du réseau social Instagram.

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS :**

A ce concours peut participer toute personne physique qui a un compte sur Instagram avec un profil public et respecte les conditions d'utilisation du réseau.

Pour être admissible au prix du concours, il est nécessaire de :

- **Prendre une photo d'automne du territoire PYRFER.**
- **Poster la photo sur Instagram, en décrivant l'endroit où a elle a été prise avec l'hashtag #autumnpyrfer et l'étiquette du compte @pocfefapyrfer.**

Cela peut être des photos prises directement, avec ou sans filtre ou des montages effectués à l'ordinateur, puis téléchargés ensuite.

Le nombre de photos par participant est illimité, pendant la durée du concours.

Seules les photos correspondant au thème du concours et les exigences spécifiées dans ce règlement seront sélectionnées.

Le concours est valable pour toutes les photos téléchargées sur Instagram **du 02 décembre au 20 décembre 2020 (les deux inclus).**

Les participants cèdent les droits à l'image de leurs photographies à l'organisation afin de les utiliser pour sa promotion sur le canal ou le support de communication de son choix.

Une fois la période terminée, la photographie gagnante sera choisie par le jury. Le jury sera composé de photographes experts, partenaires du projet PYRFER et les organisateurs du concours.

Le gagnant autorise que son nom d'Instagram et les photos utilisées pour le concours soient publiés sur les réseaux sociaux de l'organisation.

Le gagnant pourra profiter de tous les lots détaillés ci-dessous et ainsi connaître une partie du territoire PYRFER, contribuant à la mobilité transfrontalière. Et un calendrier 2021.

Ci-dessous, nous détaillons les prix que les partenaires ont offerts :

- Ay. CampdevànoI : le livre la dansa de la gala de CampdevànoI .
- Ay. Besalú : une visite guidée découvrez Besalú médiéval pour deux personnes et un vermouth pour deux personnes tout samedi midi jusqu'à mars 2021.
- Ay. Ripoll : quatre entrées au Musée ethnographique de Ripoll et un livret de la Farga Palau comme cadeau valable jusqu'en Décembre 2021.
- Ay. Alins : deux entrées pour visiter l'espace muséal de fer "Casa Sintet "de Alins.
- Ay. Alpens : un lot de produits locaux valable jusqu'en décembre 2021.
- Marie d'Arles Sur Tech : deux entrées pour la visite de l'Abbaye et un livre d'Arles Sur Tech.
- Syndicat mixte Canigó Grand Site : le guide tour et ronde du Canigó.
- C.C.H.Ariège : une visite gratuite sur le chemin thématique Sud je vous passe de Miners de Rancié ainsi que l'exposition dédiée à la mine du Rancié pour deux personnes ou pour une famille composée de deux adultes et deux enfants, valable pendant un an.
- C.C.H.Vallespir: spectacle à Fort Lagarde de Prats pour deux personnes à la période du 15 juillet à fin août et un livre de photos de Prats.

La photo gagnante sera publiée sur notre Instagram @pocetefapyrfer. **Le gagnant sera contacté dans les 10 jours ouvrables suivant la fin du concours par un commentaire sur la photo, où l'adresse e-mail de contact sera indiquée pour ainsi récupérer ses données, vérifier la véracité de l'auteur de la photo et d'envoyer le prix.**

Le gagnant aura 10 jours ouvrables après l'envoi du commentaire de l'organisation pour prendre contact. Si après ces 10 jours à compter de cette notification aucune réponse n'est obtenue, l'envoi du prix sera annulé.

Dans le cas où le gagnant ne répond pas dans les 10 jours suivant la communication, le bureau PYRFER se réserve le droit de nommer un nouveau gagnant suivant la procédure décrite dans le présent règlement du concours *autumnPYRFER*.

Si ledit nouveau gagnant ne répond dans les 10 jours, le prix sera déclaré nul.

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine de ces termes et la soumission expresse des décisions interprétatives de l'organisation.

#### **PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :**

Les participants acceptent en participant à ce concours, que le contenu et les commentaires publiés sur les réseaux sociaux ou d'autres moyens peuvent être partagés dans les médias que l'organisation juge nécessaire. La participation à un concours de cette nature implique l'acceptation des normes des réseaux sociaux dans lesquels elle est diffusé.

La participation est publique. Seule la collecte de données personnelles du gagnant sera nécessaire pour la mise en œuvre opérationnelle du prix.

Dans le cas où des mineurs apparaîtraient sur la photographie, l'auteur devra envoyer une copie de l'image téléchargée par courrier électronique au contact indiqué sur le site du projet PYRFER <http://pyrfer.eu/socios/> avec la permission explicite du parent / tuteur de l'enfant afin que, le cas échéant, le bureau PYRFER puisse publier la photo sur tout autre support.

### **RESPONSABILITÉS :**

Les réserves de l'organisation le droit de refuser ou d'exclure de la participation au concours et à la promotion de manière générale tout participant qui ne satisfait pas aux exigences décrites dans le présent règlement et les conditions de participation ou contrevient aux règles ou à la finalité du concours.

L'organisation se réserve le droit de retirer ou de demander la suppression de la photographie, si l'image porte atteinte aux droits personnels, ou si elle est offensante ou discriminatoire.

La photographie peut ne pas contenir de marques ou des produits tiers à des fins publicitaires.

Toutes les images doivent être originales. De plus, chaque participant est responsable et détient les droits d'image et les droits de propriété intellectuelle sur le matériel publié. Si l'organisation détecte tout type de plagiat, l'image sera automatiquement mise au rebut. Si l'organisation ne le détecte pas et une plainte ultérieure est ouverte, l'auteur reste le seul et unique responsable.

L'organisation n'est pas responsable des problèmes de perte de données suite au dysfonctionnement d'Instagram ou d'internet. L'organisation a également exclu toute responsabilité pour les dommages de toute nature qui, en dépit des mesures de sécurité prises, peuvent résulter de l'utilisation abusive des services et des contenus par les utilisateurs, et en particulier, mais pas exclusivement, des dommages de toute nature qui pourraient être dus à l'usurpation d'identité d'un autre par un utilisateur dans toute forme de communication à travers du portail.

Les participants exonèrent l'organisation de toute obligation ou compensation, si en cas de force majeure ou impératif juridique, le concours aurait dû être annulé ou suspendu. Cette situation serait portée à la connaissance des participants.

Instagram ne commande pas, ne cautionne pas, ni administre de quelque manière que ce soit ce concours, ni y est associé.

### **INFORMATION ET CONTACT :**

Pour contacter l'organisation du concours (Bureau PYRFER) :

E-mail : [admipyrf@gmail.com](mailto:admipyrf@gmail.com)

Téléphone : 972 730 019.